



EPTB AUDE

SMMAR

DES RIVIÈRES & DES HOMMES

PCS 2.0

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE 2.0

PCS Synthétique (version publique)

Commune de : **Souilhanel**

Remis en : **Novembre 2022**



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



- OBJECTIF : Apporter une réponse communale opérationnelle à la gestion d'une situation à risque sur le territoire
- Définir et organiser à l'avance l'ensemble des mesures nécessaires à l'alerte et à la sauvegarde des habitants et de leurs biens
- Organiser à l'avance les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de cet objectif
- Document de prévention, dépourvu de portée réglementaire (au sens du PPRi)
= un **guide pour intervenir**

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



- ➔ Support contenant les actions de sauvegarde pour faire face à un événement :
 - ➔ Suppose une organisation de l'équipe municipale (qui fait quoi ? Comment ? Quand ?)
 - ➔ Suppose de connaître les spécificités de la commune pour mener à bien les actions de sauvegarde

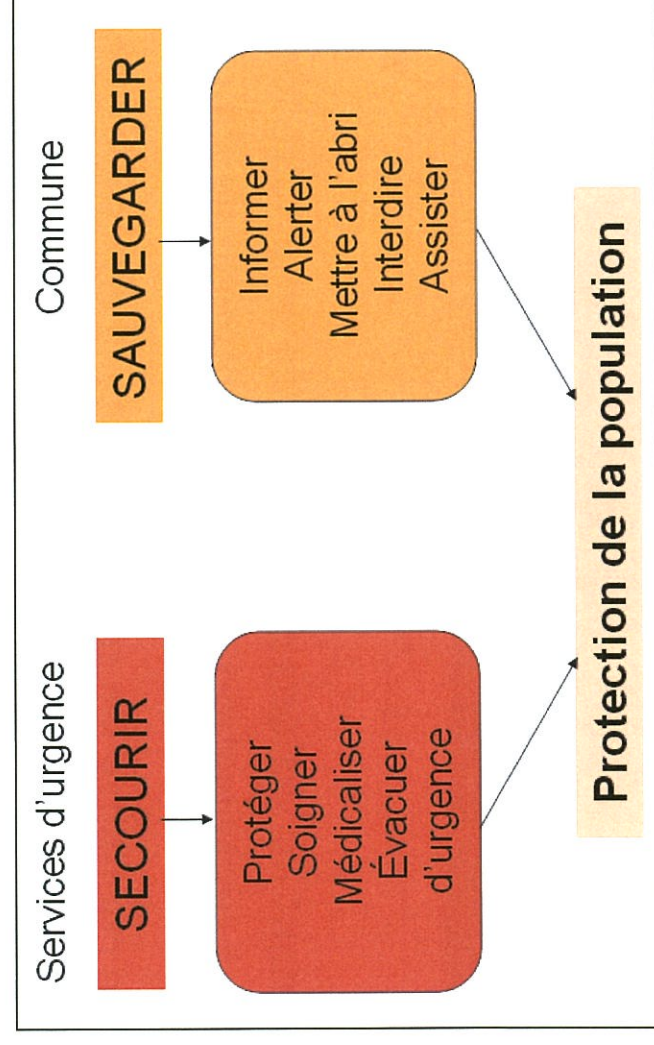
- ➔ Réponse aux obligations données par les récents textes en matière de sécurité civile (08/2004; 09/2005)

ORGANISATION DE LA SECURITE CIVILE EN FRANCE

Différentes échelles d'intervention fonction de l'importance et de la gravité de l'évènement :

- Niveau communal → activation du P.C.S.
- Niveau départemental/régional → activation du plan ORSEC
- Niveau national → activation de plans nationaux

Un partage des missions pour assurer la protection de la population.





ORGANISATION DE MON EQUIPE MUNICIPALE (C.C.M.)



PRÉFECTURE

S.D.I.S.

VIGIE PREDICT

GENDARMERIE

C.D.

E.P.C.I.

COMMUNES

VOISINES

PC de Crise

> Lieu : Salle du conseil – Mairie

> Téléphone : 06 12 33 82 96

Cette mobilisation est toujours progressive et en adéquation avec l'événement à gérer.

En orange

Cellule de crise restreinte : personnes ou équipes mobilisées dès la phase *Mobilisation*

CELLULE DE COMMANDEMENT

Directeur des Opérations de Secours (DOS)

Didier MAERTEN

Suppléant : Pascale CRAVERO, José DIAZ

Evaluation-Synthèse : Responsables de chaque cellule

- > Mobiliser la Cellule de Crise Municipale
- > Diriger l'organisation communale et décider des actions à mettre en oeuvre
- > Faire le lien avec les acteurs extérieurs
- > Informer les habitants exposés

Loc. : Mairie

CELLULE SECRETARIAT – TRANSMISSION

Responsable : **Pascale CRAVERO**

Suppléant : Fabrice KOPF

Membres mobilisables: Carole NEANNE

- > Tenir la main courante
- > Etablir les actes administratifs adéquats
- > Assurer l'interface entre la commune et la population
- > Alerter les personnes

Loc. : Mairie

CELLULE RECONNAISSANCE - LOGISTIQUE

Responsable : **Philippe PIGUILLEM**

Suppléant : Frédéric LOPEZ

Membres mobilisables: Agents techniques (Éric TESSEYRE + Jean François GAUTRON)

- > Assurer la reconnaissance terrain
- > Alerter et mettre en sureté les personnes
- > Mobiliser les moyens matériels communaux

Loc. : Mairie / Local technique / Terrain

CELLULE HÉBERGEMENT

Responsable : Blandine CASANOVA

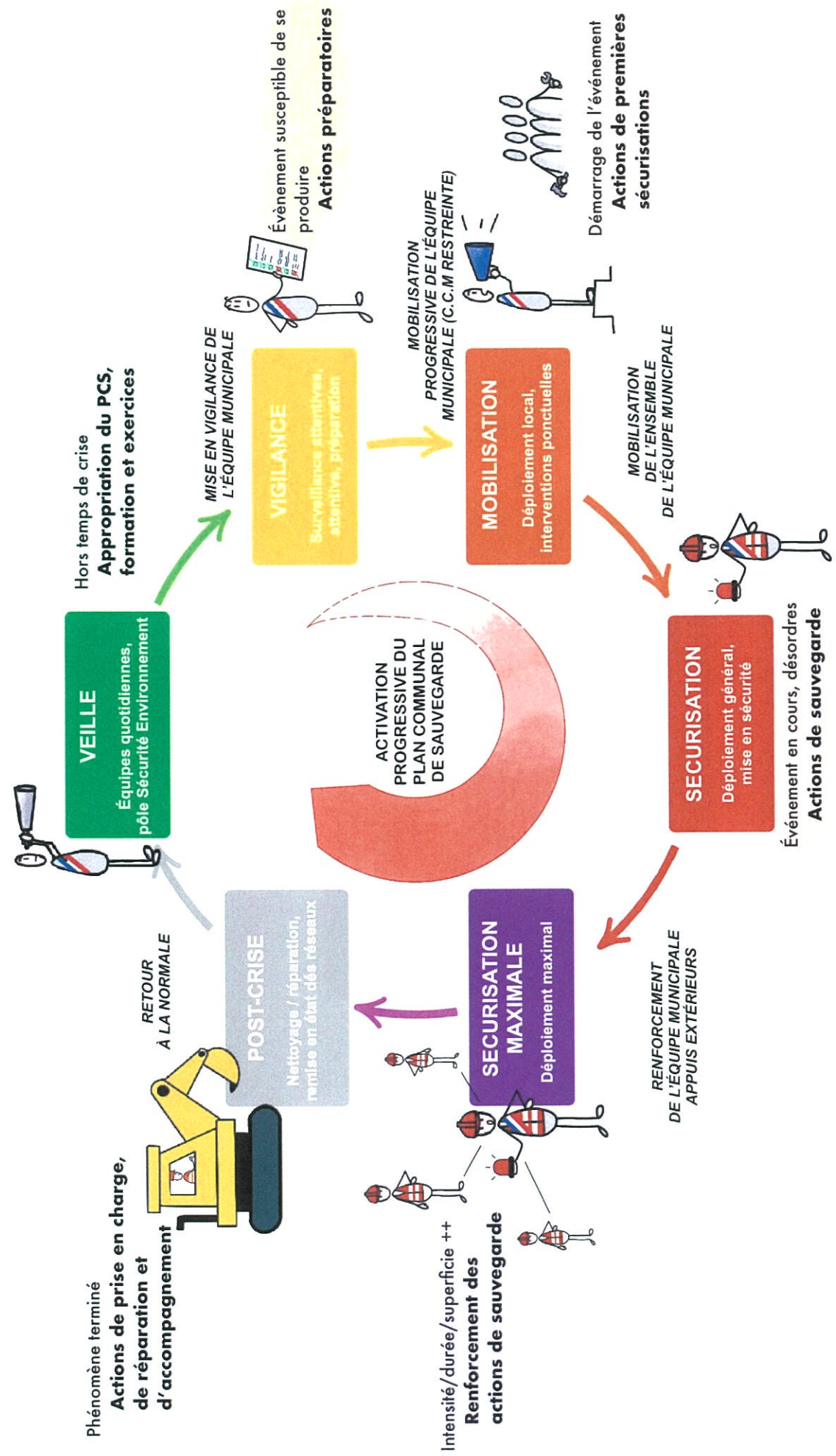
Suppléant : Elizabeth AYROLLES

- > Ouvrir le(s) centre(s) d'accueil.
- > Assurer l'accueil et la prise en charge des sinistrés

Loc. : Salle du Foyer

LES NIVEAUX COMMUNAUX DE SAUVEGARDE

Les NIVEAUX DE SAUVEGARDE définissent les temps de la crise et les déclinent en actions opérationnelles



Phénomène terminé
Actions de prise en charge, de réparation et d'accompagnement

Intensité/durée/superficie ++
Renforcement des actions de sauvegarde



ROLE DES ACTEURS EN GESTION D'EVENEMENT

Echelle de gravité



Si :

- Les capacités du D.O.S. et de ses équipes sont dépassées
- L'évènement produit des effets excédant les limites communales nécessitant des moyens accrus et une coordination particulière

Alors :



Le Préfet prend la **Direction des Opérations (D.O.)**

Directeur des Opérations
D.O.



Préfet



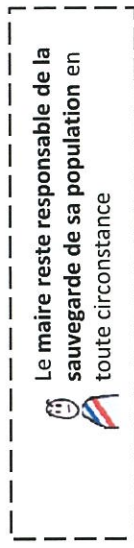
Directeur des Opérations
de Secours
D.O.S.



Commandant des Opérations
de Secours
C.O.S.



Gère la crise dans le
Centre Opérationnel Départemental
C.O.D.



Gère la crise dans le
Poste de Commandement Communal
P.C.C.



MISSIONS DE SAUVEGARDE

- **INFORMER**
- **ALERTER**
- **METTRE à l'abri**
- **INTERDIRE** certains accès à la population

ASSISTER



Ingénierie

predict



SIMMAR

LE DÉPARTEMENT DE L'OCÉANIE



LE DÉPARTEMENT DE L'OCÉANIE

PRÉFET DE L'AUDE

agences de l'EAU

AUDE

MISSIONS DE SECOURS

- **PROTEGER**
- **SOIGNER**
- **MEDICALISER**
- **EVACUER D'URGENCE**

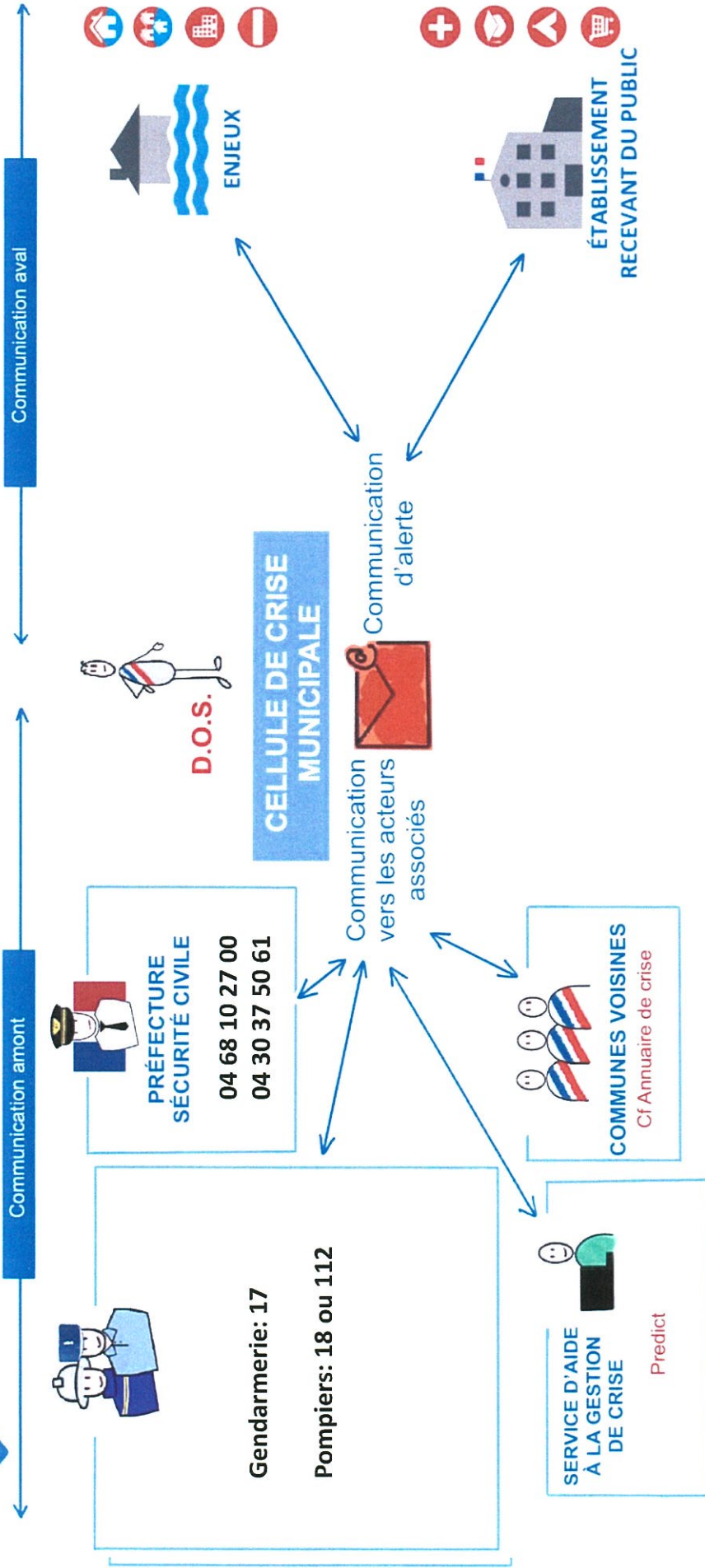
la population

MISSIONS PREFERCTORALES

- **ACTIVER** le plan ORSEC
- **COORDONNER** les moyens à l'échelle départementale
- **DIRIGER** les secours et interventions



COMMUNIQUER AVEC LES ACTEURS ASSOCIÉS



COMMUNIQUER EN MODE DÉGRADÉ

POURQUOI ?

Joindre les acteurs associés dans des conditions difficiles sans électricité et/ou en cas de saturation des réseaux)

COMMENT ?

- Disposer d'un téléphone filaire
- Le brancher sur une ligne directe ou une ligne de fax indépendante du standard mairie
- Autres moyens possibles : talkie-walkie, téléphone satellite, etc

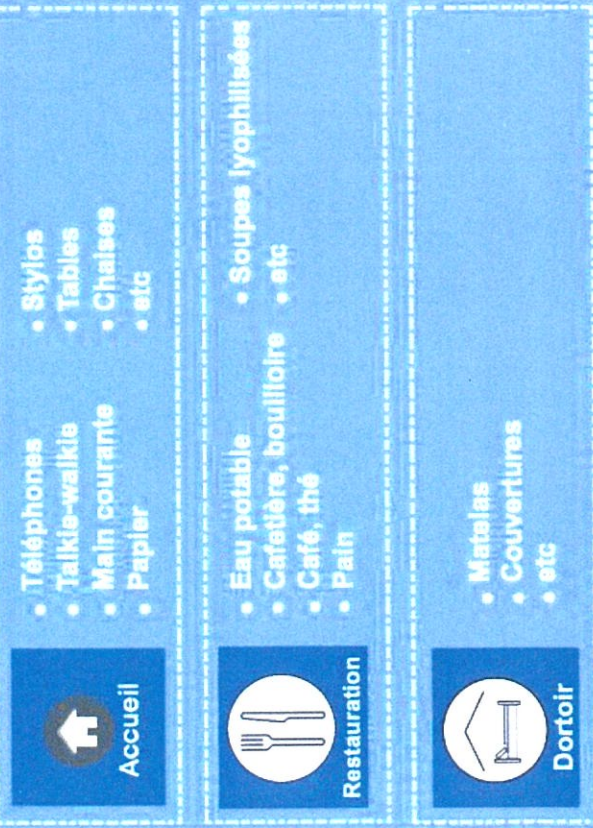


ARMER VOTRE CENTRE D'ACCUEIL

CENTRES D'ACCUEIL DISPONIBLES

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	CAPACITÉ	SANITAIRES	RESTAURATION	LOCALISATION DES CLÉS
Foyer Communal	Rue de l'abreuvoir	...	200 pers.	Oui	Etuve, frigo	Equipe municipale (1 clef par élus)

ORGANISATION DU CENTRE D'ACCUEIL



LOGISTIQUE PERMETTANT UN FONCTIONNEMENT DANS LA DURÉE

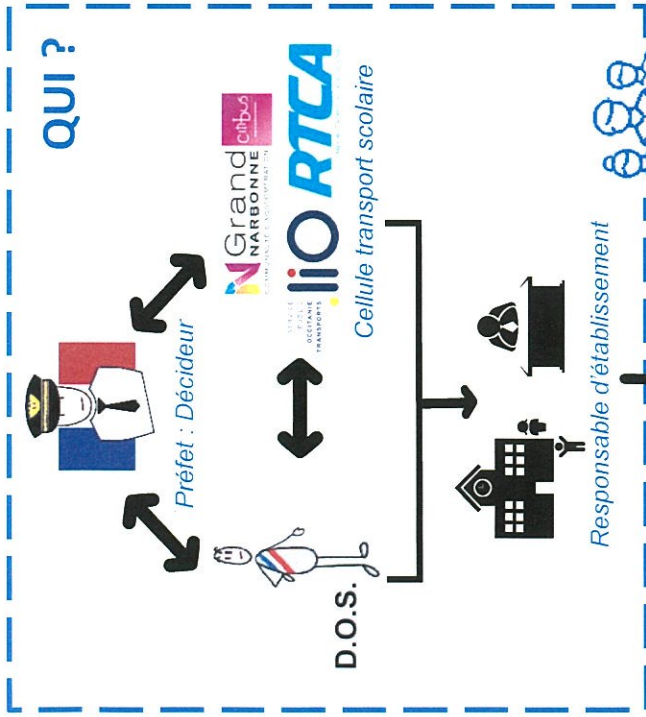


- Secours électrique
- Eclairage de secours (lampes, bougies...)
- Poste radio à piles pré-régulé sur France Bleu Aude (...FM)
- Intendance et logistique adaptés à la situation etc.

MATÉRIEL	QUANTITÉ	LOCALISATION	NOM ET COORDONNÉES DU DÉTENTEUR
Lits de camp			
Tapis de gym			
Couverture			
Couverture de survie			
Tables	34		Foyer
Chaises	(25 longues + 9 petites)		
Bancs	103		Foyer



SECURISER LES ETABLISSEMENTS EDUCATIFS ET LES TRANSPORTS



POURQUOI ?

- METTRE EN SECURITE** les élèves et les occupants de l'établissement
- PREVOIR** le retour anticipé des élèves dans leur commune de résidence
- EVITER** le déplacement et la mise en danger des parents voulant récupérer leur enfant

RETOUR ANTICIPE DES ELEVES



LIEU DE DEPOSE des enfants : Arrêt de bus (village)



LIEU D'ACCUEIL des enfants : Foyer communal



Mise en sûreté sur place

(cf. Fiche Sécuriser les sites sensibles)

FIXER les conditions de mise en sécurité des élèves et du retour des élèves dans leur commune de résidence

ETRE EN POSSESSION du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) à jour du ou des établissements scolaires

PHASES DE GESTION : POST-EVENEMENT

2 phases se succèdent dans les missions post-événement

POST-CRISE = URGENCE APRES LA CRISE

Débutent lorsque les événements naturels et technologiques sont terminés (Ex : les eaux se retirent et le risque de nouvelles crues est définitivement écarté).
 Durant cette phase, la **priorité est donnée à la population et aux travaux d'urgence** : **soutien de la population** (dont les démarches d'indemnisation), **bilan des dégâts**, **prise en charge des sinistrés** et gestion des **travaux d'urgence** (voiries, bâtiments fragilisés, ouvrages...).

RETOUR A LA NORMALE

Phase pendant laquelle la commune et les gestionnaires de réseaux doivent **rétablir les réseaux de communication** (voiries, téléphonie, électricité...), proposer des solutions de logement temporaires aux sinistrés.
 Un/des **Retour(s) d'Expériences** sont recommandés afin d'améliorer les dispositifs existants (mise à jour PCS...). Les démarches d'indemnisation sont à finaliser lors de cette phase.

Fin de l'évènement

Jusqu'à 1 semaine

Jusqu'à 3 mois

POST-CRISE = URGENCE APRES LA CRISE

RETOUR A LA NORMALE

SOUTIEN AUX SINISTRÉS

BILAN DES DÉGÂTS

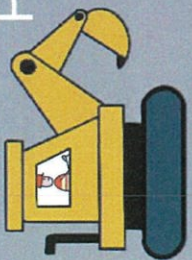
RÉTABLISSEMENT DES VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS

PROCÉDURES D'INDEMNISATION

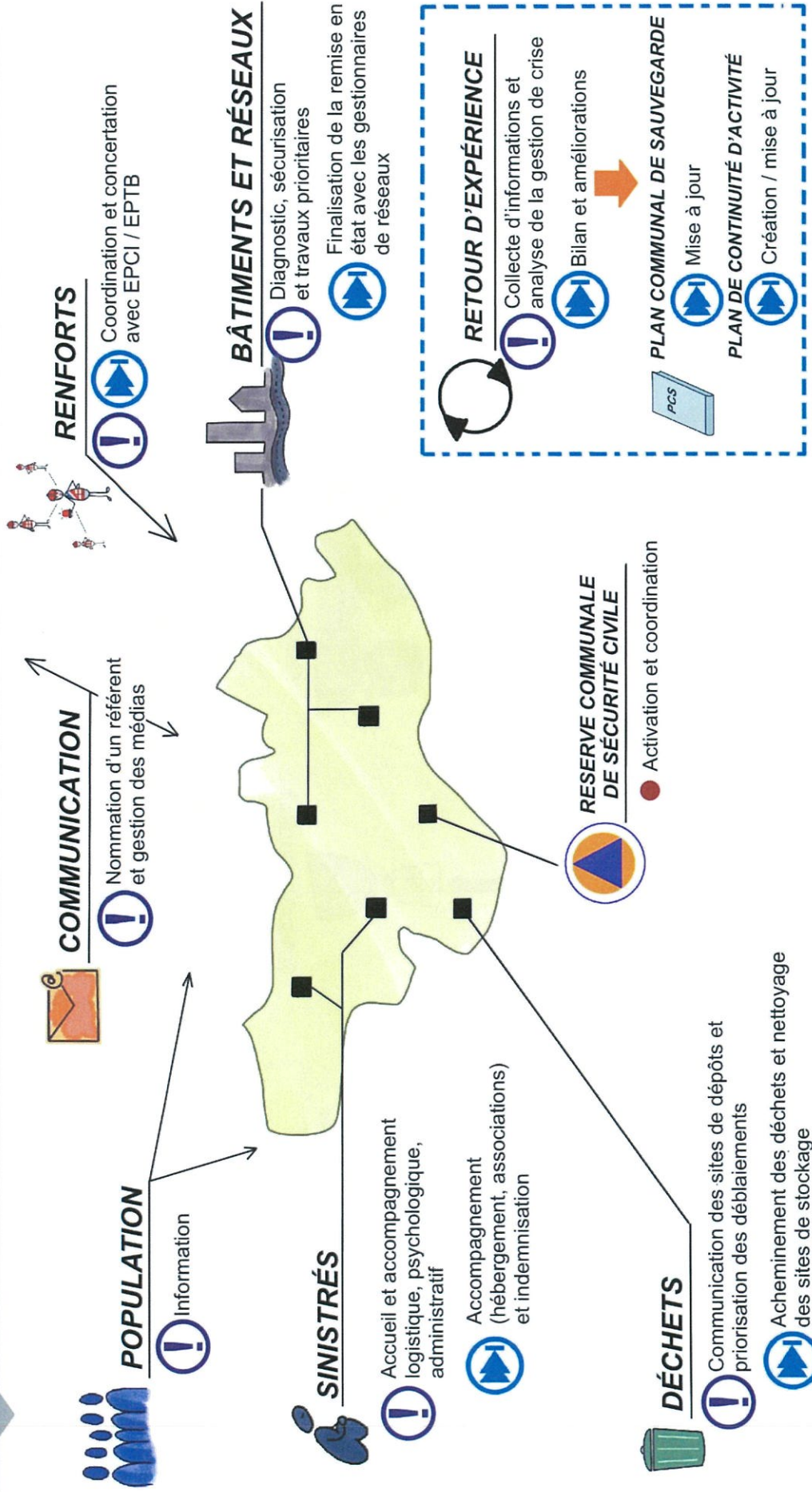
RETOUR D'EXPIÉRIENCES



PHASES POST-EVENEMENT


! POST-CRISE (Court terme)
! RETOUR À LA NORMALE (Moyen-long terme)

ACCOMPAGNEMENT DES SINISTRÉS
 DIAGNOSTIC ET RÉPARATIONS
 RETOUR D'EXPÉRIENCE





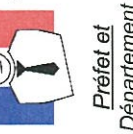
SOUTIEN AUX POPULATIONS

POURQUOI ?

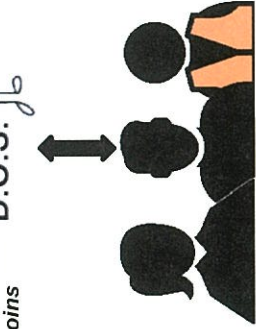
MOBILISER la solidarité locale pour apporter un soutien et une assistance aux populations

DEPLOYER les mesures d'accompagnement d'aide aux sinistrés

ANTICIPER la saturation des centres d'accueil



Identification des besoins D.O.S.



Associations, réservistes et bénévoles



Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMPI)

MEMO

Guide ORSEC Départemental – Dispositions générales Mode d'action « Soutien des populations » - Direction de la Sécurité Civile



MISSIONS



URGENCE

- ORGANISER** et **ASSURER** l'armement des Centres d'Accueil et de Regroupement (CARE) : matériels (lit, couverture, ...) et vivres (boisson, nourriture, ...) pour la population
- ACCUEILLIR** et **SOUTENIR** les personnes sinistrées présentes dans le centre d'accueil et les **RECENSER**
- TRANSMETTRE** régulièrement cette fiche à l'équipe en Mairie

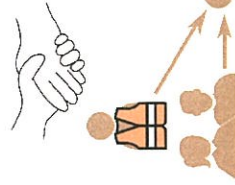
ACCOMPAGNEMENT

- SOUTENIR** et **PROPOSER** une aide médico-psychologique
- ORGANISER** et **DIFFUSER** des ravitaillements dit intermédiaires à la population
- ASSURER** la surveillance et la protection des biens sinistrés
- INFORMER** et **AIDER** administrativement les sinistrés
- AIDER** à l'habitabilité pour la remise en état sommaire des habitations

COMMENT ?



IDENTIFIER les personnes ressources en lien avec les acteurs associés



METTRE en œuvre les actions de soutien

COORDONNER des associations, réservistes et bénévoles à l'échelle locale





COLLECTER ET DISTRIBUER LES DONS

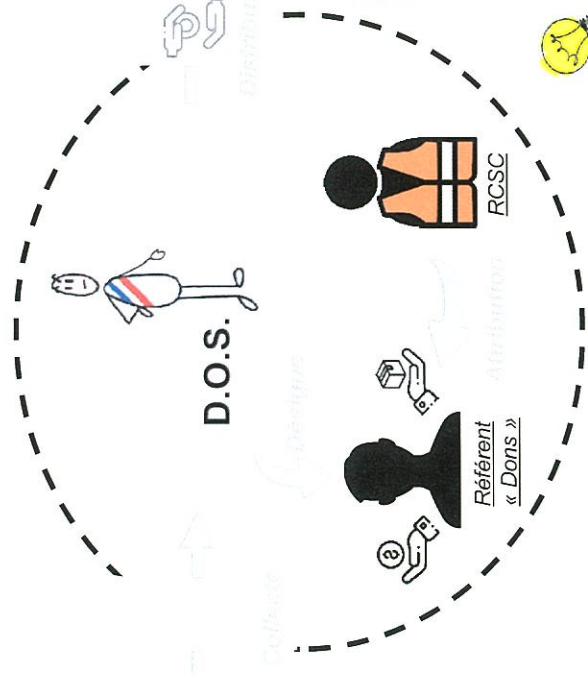


POURQUOI?

APPORTER de l'aide aux sinistrés

PRIORISER les dons

MOBILISER la solidarité locale pour apporter un soutien et une assistance aux populations



MEMO

Le dispositif d'encaissement des dons est surveillé

- La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) suit le dispositif d'encaissement des dons suscités par l'évènement
- Envoyer les **reçus fiscaux** aux donateurs privés et particuliers ayant fait un don financier **auprès du CCAS** pour qu'ils bénéficient d'une **réduction fiscale**

APRES

COMMUNIQUER sur les besoins des sinistrés auprès de la Préfecture, des médias (presses, télé, radios locales) et localement via affiches

PRECISER les lieux de collectes ainsi que les numéros de renseignements

RECEPTIONNER et REPERTORIER les dons reçus (tri / comptage)

ORGANISER et GERER les stocks en déterminant des zones de dépôts par nature de dons l'emplacement des dons

FAIRE appel au CCAS et aux associations locales, caritatives et de sécurité civile

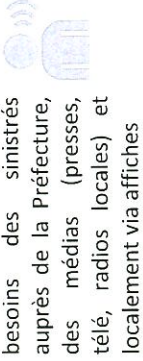
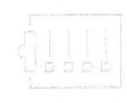
TENIR un inventaire précis des dons reçus en renseignant l'identité du donateur et le montant de la somme

NE/ACCEPTER que les dons nécessaires

UTILISER et TENIR à jour l'inventaire des besoins pour distribuer équitablement les dons

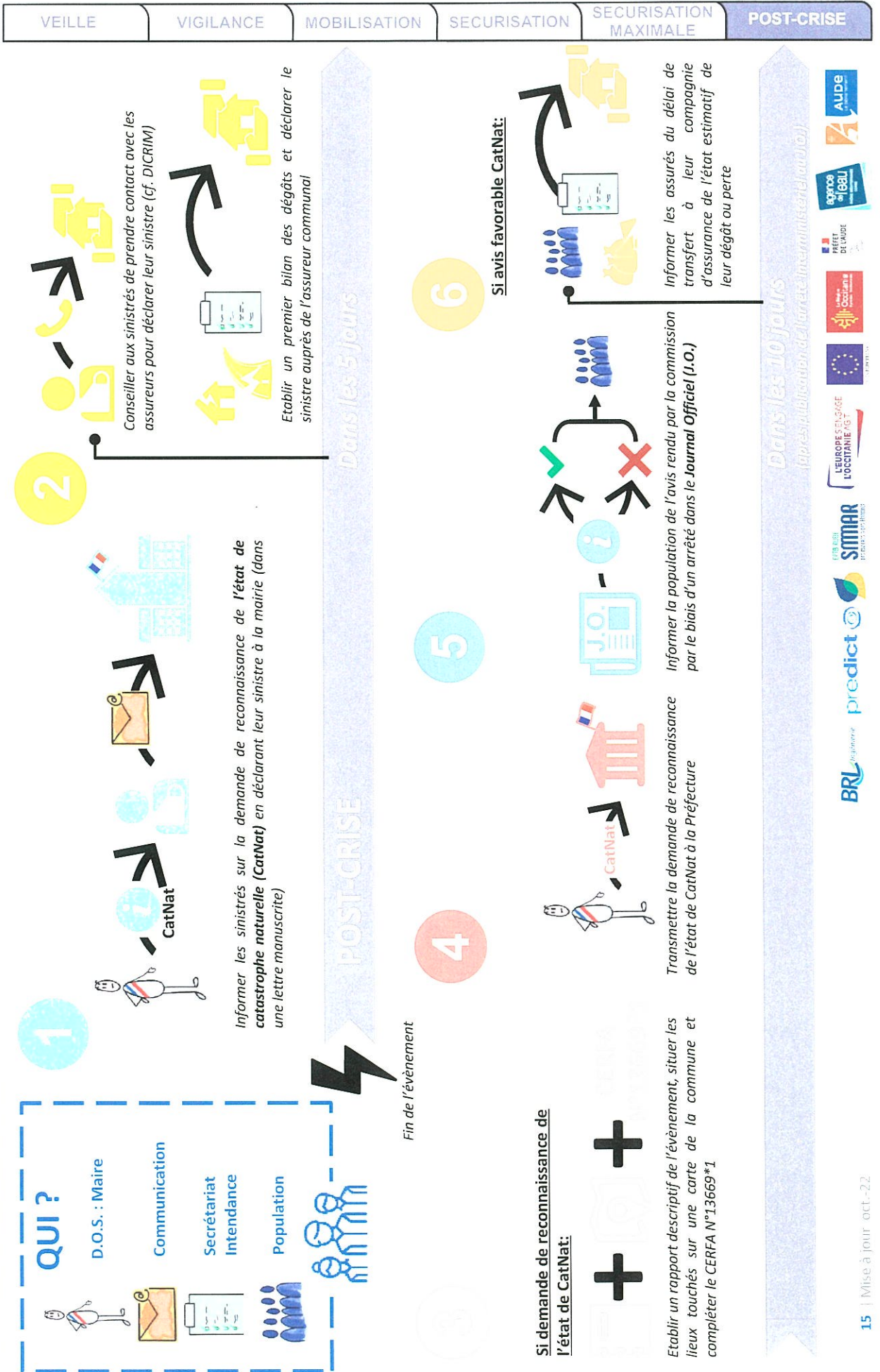
Après vérification de l'identité, du statut de « sinistré » et de ses besoins répertoriés lors de l'enquête:

- Privilégier les dons d'achat ou l'achat de matériels
- Possible rachats de mobiliers pour ceux qui y vivent l'année
- Chaque demandeur doit être accompagné par 1 bénévole/référént qui lui donnera son droit pour éviter toutes fraudes, profits et injustices.





REALISER LES DEMARCHES D'INDEMNISATIONS



LISTE DES ACRONYMES

Acronyme	Traduction	Commentaire
AEP	Approvisionnement en Eau Potable	
CATNAT	CATAstrophe NATurelle	Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
CCAS	Centre Communal d'Actions Sociales	
CCFF	Comité Communal des Feux de Forêts	
CCM	Cellule de Crise Municipale	
CD	Conseil Départemental	
COS	Commandant des Opérations de Secours	Chef des Pompiers
CPS	Cahier des Prescriptions de Sécurité	Pour les campings
CTM	Centre Technique Municipal	
DFCI	Défense de la Forêt Contre les Incendies	
DGS	Direction Générale des Services	
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs	
DOS	Directeur des Opérations de Secours	Maire
DST	Direction des Services Techniques	
EP	Eau Pluviale	
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	
ERP	Etablissement Recevant du Public	
EU	Eau Usée	
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	
PCC	Poste de Commandement de Crise	
PCS	Plan Communal de Sauvegarde	
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sécurité	
RCSC	Réserve Communale de Sécurité Civile	
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours	
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile	
TMD	Transport de Matières Dangereuses	Pour les établissements scolaires

Hôtel du Département de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11855 CARCASSONNE Cedex 9
04 68 11 63 02
contact@smmar.org / www.smmar.org



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

PREDICT
20 rue Didier Daurat
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
04 67 17 11 10
contact@predictservices.com



BRLI
1105, av. Pierre Mendès
France - BP 94001
30001 NÎMES Cedex 5
04 66 87 81 11
dc.brli@brli.fr



CYPRES
Route de la Vierge CS1
13696 MARTIGUES
04 42 13 01 00
cypres@cypres.org



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional